



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	3 Mai 2023
A :	16H
Fin :	18H30
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine , MM. AUBARD Patrick, BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

La commission sportive présente ses condoléances à Mathieu Guillain CTD DAP pour le décès de son papa .

Foot Féminin à 8

La journée 9 du 14/05/2023 , suite au tournoi féminin organisé le Samedi 13 mai 2023 par ES Poulaines, est reportée dans son intégralité et obligation de la jouer le week-end de la Pentecôte à 10 heures (Samedi, Dimanche, Lundi).

Championnats

Article 7 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

Aucune modification au calendrier ne sera accordée pour la dernière journée de Championnat, sauf si le résultat de la rencontre pour laquelle le changement est demandé n'a aucune influence sur le classement final.

Point sur le classement fair-play . La commission sportive a arrêté à ce jour le classement Fair Play D1-D2-D3-D4-D5 afin de récompenser les clubs à la mi-temps de la Finale de la Coupe de l'Indre d'un jeu de maillots offert par le Conseil Départemental.

II – FORFAITS

A) Dans les délais

Match n° 25814089 – FC Concremiers 1 / US Le Poinçonnet 3 du 30.04.2023 en Coupe Edouard BARES :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de FC Concremiers adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 25/04/2023 à 21h11 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à FC Concremiers pour en reporter la qualification à US Le Poinçonnet en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Concremiers doit :

- Amende pour forfait = 70 euros

Le District doit :

- Remboursement frais déplacement de l'US Le Poinçonnet (35 kms x 1.50 € = 97.50 €)

B) Hors délais

Match n° 25569891 – US Reuilly 1 / FC Diors 1 du 18.03.2023 – U15 D3 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que le FC Diors a appelé le Samedi matin l'éducateur de Reuilly qu'il ne se déplacerait pas et déclare le forfait de son équipe,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait au FC Diors 1 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'US Reuilly 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Diors doit :

- Amende pour forfait = 39 euros

- Indemnités manque à gagner = 30 euros

III – MATCH ARRETE

Match n° 25569105 – Ent. Slc-Vfc 1 / Ent. Aso Charenton 1 en U15 Bi-Départemental D2 Poule A :

La Commission,

Après lecture des rapports de l'arbitre et de l'observateur,

Homologation réservée

Transmet le dossier à la Commission de Discipline

IV - COUPES

Coupe de l'Indre seniors

Tirage des ½ finales :

Homologation matches « Aller »

FC Déols / AC Villers : 3 à 0

US Villedieu / US Le Blanc : 2 à 5

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
Matches RETOUR				
25809157	Villers Ac	Deols Fc	18/05/2023	15 h 00
25809156	U.S. Le Blanc	Villedieu Us	18/05/2023	15 h 00

Coupe de l'Indre Féminines

Sont qualifiés pour les ½ finales : La Berrichonne Cx – E. E3B – Touvent Cx, FCMO

Tirage des ½ finales :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25807967	F.C.M.O.	Chateauroux	21/05/2023	15H
25807962	Touvent Chat.	Ent. E3b	21/05/2023	10H

CHALLENGE RAYMOND CAUTINAT

Sont qualifiés pour les ½ finales : US Villedieu – USAP, Liniez AC, FC Levroux

Commission Sportive du 03.05.2023

Le Tirage des ½ finales :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25808029	Liniez Ac	U.S.A.P.	18/05/2023	10H
25808026	F.C. Levroux	Villedieu Us	18/05/2023	10H

COUPE DE DISTRICT H. LEGROS

Sont qualifiés pour le prochain tour : AS Les Bordes, A. St Valentin ACS Buzançais

Le prochain tirage de la Coupe de District Henri Legros aura lieu le Mercredi 10 mai à 18 h. Matches le 18 mai.

COUPE E. BARES

Sont qualifiés pour le prochain tour : US Le Poinçonnet, EGC Touvent Cx, EC Veuil, FC Briantes Lacs, SC Tendu, AS Anjouin.

Le prochain tirage de la Coupe Edouard Barès aura lieu le Mercredi 10 mai à 18 h. Matches le 18 mai.

Coupe de District U18

Sont qualifiés pour la finale : E. USAP/St Gaultier – SC Vatan

Coupe de District U17

Clubs présents : US Montgivray, US Argenton

Le tirage des ½ finales de la Coupe de District U17 effectué par Jules PICAUD(US Montgivray) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820318	U.S. Le Blanc	Ent. Fc2mt Usyp Char	20/05/2023	15H30
25820317	E. Montgivray Us3c	Ent. Reuilly/Massay	20/05/2023	15H30

COUPE MAURICE HERVAULT

Le triage des ½ finales de la Coupe Maurice HERVAULT effectué par Jules PICAUD (Us Montgivray) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820319	Poinconnet Us	Ent. Assgt/Usap	20/05/2023	15H30
25820320	E. Montgivray Ardent	Chateauroux	20/05/2023	15H30

Coupe de District U15

Sont qualifiés pour les ½ Finales : SA Issoudun – SC Vatan, Berry Sud, ACS Buzançais

Le Tirage des ½ finale de la Coupe de District U15 effectué par Jules PICAUD (Us Montgivray) donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 20 Mai 2023 à 15 h 30** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25820323	Sp.C. Vatan	Issoudun Sa	20/05/2023	15H30
25820324	Ent. Berry Sud	Alliance C.S. Buzanc	20/05/2023	15H30

IV - TRESORERIE

ATTENTION

Les frais d'arbitrage sur les rencontres de Coupes Seniors et Jeunes sont réglées par le District par virement bancaire

V – COURRIERS

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive du 27/04/2023

Prochaine réunion **Mercredi 10 Mai 2023**

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président
J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal flourish.